

Mise en ligne sous Télépac des portefeuilles DPB 2015

Les notifications de portefeuilles de Droits à Paiement de Base (DPB) 2015 vont être mises en ligne courant d'été sous Télépac, dans vos comptes personnels, pour la campagne 2015.

Ces documents ne seront pas envoyés par courrier.

Le portefeuille DPB vous présente le nombre de droits détenus en 2015 ainsi que le chemin de convergence à partir de 2016. Ce nombre de droit est fonction de la surface admissible retenue à l'issue de l'instruction de votre dossier et des éventuels transferts ou demande de réserves DPB.

Attention : pour ce qui est du

chemin de convergence, les valeurs indiquées pour 2016 et jusqu'à 2019 ne sont pas à correctes. Une mention "Important" vous l'indique. En effet, elles ne tiennent pas compte de l'évolution de l'enveloppe DPB en baisse de 11 % (cf. l'article sur les paiements 2016). Il faut donc prévoir une réduction de 11 % par rapport à la valeur 2016 affichée.

Les paiements 2016 des aides découplées ayant été soldés début juillet, sauf exception, vous pouvez consulter le montant de vos aides découplées 2016 sous Télépac dans votre relevé de situation.

(Communiqué DDT)